



8 mars 2026, l'exigence d'égalité pour les femmes retraitées aussi.

Départs plus tardifs, pensions plus basses, les femmes sont parfois dans des situations de pauvreté et d'isolement social à la retraite.

Des inégalités amplifiées à la retraite

Les femmes sont les grandes perdantes des réformes successives des retraites par l'allongement de la durée de cotisations, le report de l'âge de départ à la retraite, l'application de la décote, le calcul de la retraite sur les 25 meilleures années au lieu des 10 années pour le régime général, la désindexation des retraites sur les salaires et l'indexation sur l'inflation.

Les femmes fonctionnaires sont lésées par les modifications de prise en compte des enfants nés après le 1^{er} janvier 2004.

Les inégalités femmes-hommes liées aux emplois féminisés dévalorisés et sous-payés, aux carrières hachées et incomplètes, au déroulement de carrière ralenti, aux temps partiels imposés, sont aggravées à la retraite :

- Des pensions de droit direct des femmes résidant en France inférieures en moyenne (y compris l'éventuelle majoration pour 3 enfants ou plus) de 38 % à celle des hommes en 2023.
- 4,4 millions de personnes touchant la réversion qui réduit l'écart à 25 % entre pensions féminines et masculines : près d'une retraitée sur trois en bénéficie, contre seulement 6 % des hommes. 900 000 femmes, souvent les plus âgées, ne perçoivent que cette pension pour vivre.

Les droits familiaux et conjugaux restent indispensables pour compenser en partie ces inégalités.

Précarité et isolement des femmes retraité·es

- Au 31 décembre 2024, 31 % des retraité·es relèvent du minimum contributif (minimum de pension de base 903,93 € bruts par mois aux retraité·es à la carrière complète), 49 % de femmes et 15 % d'hommes.
- Dans la Fonction publique territoriale et hospitalière en particulier, des femmes fonctionnaires en nombre perçoivent le minimum garanti (minimum de pension de 1336,35 € bruts par mois à taux plein avec 40 ans et plus de service).
- Une femme retraitée sur deux, habitant seule, vit sous le seuil de pauvreté.

- Les femmes âgées, subissent souvent un isolement social et financier, accentué par la perte d'autonomie. Elles renoncent aux soins avec des restes à charge trop importants et des mutuelles trop chères.
- De nombreuses femmes retraité·es sont aidantes auprès de leurs parents, conjoint, de leurs enfants et petits-enfants avec des conséquences sur leur propre santé et le manque de temps pour se consacrer à d'autres activités. Un travail totalement invisible des femmes à la retraite.
- Elles subissent la discrimination des actes médicaux : passé 74 ans, fin de la prise en charge des actes médicaux de prévention des cancers féminins, et dès 65 ans, fin de l'accès aux bilans de santé proposés par la Sécurité sociale.

Des violences sexistes et sexuelles, souvent invisibilisées

- Un phénomène peu documenté à domicile ou en établissement concernant les femmes de plus de 65 ans.
- Près de 25 % des féminicides concernent des femmes âgées : parmi toutes les victimes tuées

par leur conjoint en 2024, 26 % avaient plus de 70 ans, un pourcentage en hausse. Nous devons briser l'omerta qui les invisibilise et exiger les moyens financiers et humains pour lutter contre ces violences sexistes et sexuelles.

En accord avec les actives et les actifs, pour assurer aux femmes à la retraite, par des droits propres, des moyens d'existence décents il faut en amont dans les entreprises et les services :

- Assurer l'égalité salariale à poste équivalent pour avoir une égalité de retraite.
- Un système de retraite qui ne pénalise pas les femmes et l'abrogation définitive de la réforme 2023.
- Favoriser l'accès des femmes à tous les emplois.

- Défendre notre sécurité sociale menacée par les exonérations de cotisations.
- Lutter effectivement contre les discriminations professionnelles.
- Développer des politiques publiques de mode d'accueil de la petite enfance.

Nos organisations réaffirment les besoins d'un financement des retraites fondé sur les cotisations sociales et rappellent leurs revendications concernant la retraite :

- Pas de pension en dessous du SMIC.
- Revaloriser les pensions de droit direct et les complémentaires.
- Défendre et améliorer les droits familiaux et conjugaux dont les pensions de réversion.

- Améliorer l'accès aux soins et la prise en charge de la perte d'autonomie.
- Lutter contre les violences sexistes et sexuelles, à tous les âges de la vie.

Le 8 mars 2026, en cette journée internationale des droits des femmes, nous nous mobiliserons avec toutes celles et tous ceux qui luttent et manifesterons, avec toutes les femmes du monde entier, contre toutes les guerres et pour la paix, condition indispensable pour une société plus juste et plus humaine.

**Quand les femmes arrachent des conquies,
c'est un progrès pour toutes et tous.**